

Mémoire présenté au bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur le projet de réserve de biodiversité de la Basse-Côte-Nord/16 novembre 2006

Présenté par Judith Roger, citoyenne de Lourdes-de-Blanc-Sablon.

J'ai assisté à la séance publique de consultation sur les projets d'aires protégées qui a eu lieu le mercredi 18 octobre 2006 à la salle municipale de Lourdes-de-Blanc-Sablon et voici ce que j'ai à ajouter. Je suis à Lourdes-de-Blanc-Sablon depuis l'hiver 1977 et je passe la majeure partie de mon temps de loisirs à profiter du plein air, à faire des activités sportives (motoneige, raquette, ski de fond, escalade, cueillette de fruits, pêche, marche, photo et coupe de bois d'appoint), comme bien des gens d'ici.

Je m'intéresse à l'avenir de ce territoire, parce que cela fait près de trente ans que je le côtoie, que je regarde les cartes topographiques. Nous utilisons ce territoire comme un moyen de se changer les idées durant les congés et de faire connaître aux plus jeunes une autre manière de vivre et de comment vivre en forêt et surtout comment faire face aux brusques changements de température (brume, blizzard). L'espace que vous convoitez est le seul territoire forestier que nous avons, car entre le village et le début de l'aire protégée (40 km), il n'y a que le désert de toundra ou neige, pas de bois. Pourquoi identifier réserve, si GRAND de territoire ?

Après réflexions, je me demande pourquoi, on-t-il choisi cette partie du Québec? serait-ce parce que le Min. du développement durable, de l'environnement et des Parcs (MDDEP) ont de la difficulté à trouver des aires de protection près des grands centres, certaines compagnies ont plus de pouvoir qu'une poignée de gens de la Basse-Côte-Nord, ici il y a moins d'interférences.

Si c'est pour nous protéger de devenir un dépotoir nucléaire, c'est ben correct, mais qui prouve que cette entente est pour longtemps et qu'elle n'est valide que dépendamment de qui est au pouvoir. Vous auriez pu au moins nous présenter des statistiques (caribous, orignal, etc) ou des rapports de quelques natures que ce soit, des noms d'éléments floristiques ou de roche, des échantillons, par exemple. Si vous voulez parler de l'Astragale de Fernald, il y a déjà un aménagement protégé sur le Mont Parent.

Personnellement, ce projet n'est pas vraiment acceptable dans le milieu, comme en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, les activités d'exploitation forestière, minière et hydraulique seront interdites, mais le territoire que vous voulez cerner en réserve n'a pas été vraiment prospecté et que c'est l'une des seules possibilités de développement économiques pour notre coin de la Basse-Côte-Nord, il n'y a pas beaucoup de ressources ici, car l'exploitation de la mer est à la baisse aussi, vous voulez déshumaniser la Basse-Côte-Nord en enlevant une possibilité quelconque d'avancement.

Un point négatif, est qu'il y a des cabines dans ces terres. Elles ont été construites, peut-être pas au bon endroit, mais il faut bien « s'avoir un toit quand on s'en va en-dans-là ». Qui garantit à ces gens qu'ils pourront avoir un permis d'installation s'il faut que les montagnais donnent leur consentement aussi. Et pourquoi devrait-il donner leur autorisation aussi? Que ferez-vous si des permis ne sont pas émis, quelle garanti avons-nous que notre cabine sera là quand nous entrerons dans les terres et qu'un blizzard commence, si ce projet va de l'avant ?

Dans mes inquiétudes, c'est aussi la question des natifs soient, les blancs, les métis et les amérindiens, auront-ils les mêmes droits dans toutes les questions d'exploitations et d'installations ?

Pour répondre à l'avant dernière question, ce projet ne devrait pas être autorisé tel que présenté, il devrait soit, contenir moins de territoire, ou le répartir en zones sur plus grand de territoire vers le littoral, jusqu'à la mer pour le mettre en valeur, pour sa protection et rentabilité maximale (tourisme) en respectant son utilisation actuelle.

Mémoire présenté au bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur le projet de réserve de biodiversité de la Basse-Côte-Nord//16 novembre 2006

Il ne faut surtout pas expulsé l'humain dans ces réserves de biodiversité, car on en fait partie aussi. En protégeant un plus grand territoire, on lui donnerait plus d'importance, donc il serait plus facile d'obtenir des sommes pour sa protection, des développement de sentiers pédestres, de motoneige, de tout-terrain et pourquoi pas une aire protégée marine également.

Faire une recommandation pour l'émission des permis d'installation pour ceux qui sont déjà installés (droit acquis par les natifs), les cabines collectives de survie pour certaines et faire respecter cette loi à tout le monde.

Pourquoi ne pas répartir votre pourcentage de territoire à prendre, étendre votre biodiversité. Répartissez des zones d'aires protégées près du Littoral, comme la superficie des collines de Brador c'est bien, autour des embouchures des rivières à saumon (Blanc-Sablon, Brador est, Belles-Amours, Salmon Baie, Riv. St-Paul, Napetipi, Baie des roches, etc), autour des beaux grands lacs et des endroits où vous retrouverez ce que vous voulez protéger. Vous donnez l'impression de prendre le plus de territoire possible sans aucun effort. Car 2054.3 km² de territoire, cela fait 10 aires protégées de 200km² chacune.

Merci de votre attention!

Judith Roger